



**Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lorraine tenue le 8 juillet 2025 à 19 h à la Maison Garth.**

**Étaient présents à cette séance :** M. Pierre Barrette, Mme Diane Desjardins Lavallée, M. Jocelyn Proulx et Mme Lyne Rémillard

formant quorum sous la présidence de M. le maire Jean Comtois

2025-07-138

**RÉMUNÉRATION – Personnel électoral – Élections municipales 2025**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

**CONSIDÉRANT QU'**en plus d'augmenter certains tarifs pour s'harmoniser avec l'inflation et avec les augmentations standards depuis 2021, il y a lieu d'offrir une rémunération avantageuse pour favoriser le recrutement du personnel électoral;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Barrette  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx  
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

**D'ÉTABLIR** la rémunération du personnel électoral qui agira dans le cadre des élections municipales 2025 de la façon suivante :

Postes	Rémunération	
<b>Bureau du président d'élection</b>		
Président d'élection	Élections par acclamation	5 013,75 \$
	Scrutin	9 213,75 \$
Secrétaire d'élection	75 % du président	
Adjoint d'élection	50 % du président	
Trésorier d'élection	Élections par acclamation	2 100 \$
	Scrutin	2 625 \$
<b>Personnel des bureaux de vote</b>		
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO)	Vote par anticipation	630 \$
	Scrutin	630 \$
Scrutateur	Vote par anticipation	315 \$*
	<i>*En cas d'absence lors du dépouillement, la rémunération sera réduite de 50 \$.</i>	
Secrétaire	Scrutin	315 \$
	Vote par anticipation	294 \$*
Membre de la table de vérification	<i>*En cas d'absence lors du dépouillement, la rémunération sera réduite de 50 \$.</i>	
	Scrutin	294 \$
Préposés à l'accueil	Vote par anticipation	180 \$
	Scrutin	215 \$
Préposés à l'accueil	Vote par anticipation	200 \$
	Scrutin	210 \$



# Ville de LORRAINE

Bureau du greffier

(Suite de la résolution 2025-07-138)

Page 2 de 2

Postes	Rémunération	
<b>Personnel des bureaux de vote</b>		
Préposé au stationnement	Vote par anticipation	200 \$
	Scrutin	210 \$
Personnel substitut	Vote par anticipation	65 \$
	Scrutin	65 \$
<b>Autre rémunération</b>		
Personnel de soutien en préparation, organisation ou post-élection	25 \$ / heure	
Frais de formation	40 \$ pour chaque formation	
<b>Commission de révision</b>		
Président	35 \$ / heure	
Membre ou réviseur	30 \$ / heure	
<b>Bureau de vote itinérant</b>		
Scrutateur	35 \$ / heure	
Secrétaire	33 \$ / heure	

**QUE** la présente résolution abroge et remplace la résolution 2021-07-184 et toute résolution antérieure décrétant une rémunération pour le personnel électoral;

**D'AUTORISER** la trésorerie à effectuer le paiement des salaires sur présentation des pièces justificatives et à imputer les sommes à même le code budgétaire 02-141-00-415.

*La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2025-30.*

\_\_\_\_\_  
(s) *Gabrielle Ethier-Raulin*  
Greffière

\_\_\_\_\_  
(s) *Jean Comtois*  
Maire

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL  
Ville de Lorraine, le 9 juillet 2025

*Audrey Anne David*  
Me Audrey-Anne David, assistante-greffière